ACADEMIE DE LILLE
INSPECTION PEDAGOGIQUE REGIONALE DE L'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

RAPPORT DU JURY EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL – JUIN 2001 (*)

Le rapport insistera sur les critères sous-jacents à la notation des candidats s'étant présentés à l'examen.

11 candidats s'étaient inscrits. 10 candidats se sont présentés. 3 refus ont été prononcés. La moyenne des notes attribuées à ces candidats est de 06.33 / 20.00.

Tous les candidats reçus ont obtenu la moyenne ou plus.

Les critères permettant de comprendre les conditions d'attribution de la note sont joints en annexe. Ils ont été élaborés en mettant en correspondance le texte du 29 mars 2001 et les rapports individuels de chacun des jurys.

La présentation en deux tableaux (points positifs, points négatifs) traitant d'une part de l'exposé et d'autre part de l'entretien permet d'illustrer chacun des 4 critères retenus :

1° connaissance des différents champs professionnels

2° connaissance de la discipline

3° pertinence des choix pédagogiques

4° qualité de la réflexion sur les fonctions du professeur certifié.

Pour l'ensemble du jury de la session
Le Président
J.M. SCHMIDT – IA IPR EPS

(*) un document manuscrit a été fourni à Monsieur Syrota le 5 septembre 2001

ANNEXE AU RAPPORT DU JURY EPS

POSITIF

CRITERES	EXPOSE	ENTRETIEN
1° connaissance des différents champs professionnels	Montrer une réelle actualisation des connaissances du système éducatif	L'entretien confirme par l'implication multiple dans l'EPLE, la participation du candidat aux réformes récentes et à la formation continue des enseignants.
2° connaissance de la discipline	Le candidat démontre par ses propos une connaissance actualisée de la discipline EPS dans ses programmes récents et ses modalités actuelles de certification.	Les questions conduisent le candidat à faire ressortir de ses propositions les contenus effectivement communiqués aux élèves. Ces contenus s'avèrent adaptés au public concerné
3° pertinence des choix pédagogiques	L'expérience sert de support pour rendre compte d'une analyse des situations professionnelles vécues. Le candidat se livre à des comparaisons, recherche des régularités, des différences : il sort de la narration simpliste.	La gestion des situations d'apprentissage montre un recul par rapport aux décisions prises et une capacité à critiquer la pertinence des choix. Il envisage des alternatives.
4° qualité de la réflexion sur les fonctions du professeur certifié	L'exposé est articulé autour d'une ou plusieurs idées directrices. Les différents champs concernés par ces fonctions sont abordés (référence : note concernant les missions des enseignants – mars 1997).	On perçoit bien chez le candidat une perception de la nouvelle qualification recherchée et de ses exigences : La capacité de travailler avec autrui dans le cadre d'équipes éducatives L'intérêt et l'engagement pour les évolutions actuelles du système éducatif et notamment pluridisciplinaires.

NEGATIF

CRITERES	EXPOSE	ENTRETIEN
1° connaissance des différents champs professionnels	Description anecdotique de son expérience professionnelle. « Contextualisation » absente ou trop pesante.	Références allusives à des textes peu maîtrisés sinon inconnus .
2° connaissance de la discipline	Référence à des connaissances techniques « archaïques » voire erronées.	Les contenus se résument à des batteries de tâches passe-partout pour des élèves abstraits
3° pertinence des choix pédagogiques	Des difficultés à identifier sa propre activité dans ses diverses interventions.	Impossibilité de caractériser les conduites des élèves, d'apporter des remédiations pertinentes et différenciées.
4° qualité de la réflexion sur les fonctions du professeur certifié	Confusions diverses dans l'exposé (par exemple : entre les champs sportifs et éducatifs, entre l'association sportive et l'enseignement)	Des difficultés à identifier sa fonction dans le système éducatif et à définir les missions qui lui sont attachées.